

Après-midi d'échanges généalogiques du 15 octobre 2019

L'école en Lorraine

Nous avons surtout parlé de l'école primaire et de la maternelle, l'an prochain, nous évoquerons le collège, le lycée et l'enseignement supérieur.

Duché de Lorraine

La scolarisation de la population est très ancienne en Lorraine, notamment grâce à la présence de nombreuses congrégations. Lors du rattachement de la Lorraine à la France en 1766, sur 2460 paroisses rurales, 1990 avaient une école de garçons et 292 une école de filles. C'était nettement plus que dans d'autres régions françaises.

Cependant, Louis XIV en 1698, dans une déclaration royale, demande que l'on établisse des écoles dans toutes les paroisses afin d'y instruire les enfants, notamment ceux de la religion prétendue réformée, du catéchisme et des prières. Il suivait ainsi les décisions du concile de Trente (1545-1563) qui a réaffirmé le dogme catholique et la préoccupation de la Contre-réforme pour l'éducation. Cependant, l'école reste à l'initiative des congrégations et des laïcs et dans de nombreuses régions, cette déclaration ne sera pas appliquée.

On peut supposer que les Ducs de Lorraine étant très catholiques, ils ont eu à cœur d'appliquer les décisions religieuses. Alix Le Clerc fondera des écoles de filles.

D'autre part, la Lotharingie, issue du partage de l'empire de Charlemagne était une région riche en monastères et en bibliothèques.

L'école est très liée à la religion, catholique mais aussi juive et protestante.

Un signe de cette scolarisation en Lorraine est la présence de nombreuses signatures dans les actes paroissiaux, y compris dans les villages. Mais parfois savoir signer au moment de son mariage, ne signifie pas l'aisance à lire et écrire.

Dans « L'instruction primaire en France avant la Révolution » par l'Abbé Allain édité en 1881

"Un fait certain résulte...c'est l'existence d'écoles très nombreuses dans la province de Lorraine et Barrois...En Lorraine, en 1779, presque toutes les paroisses étaient pourvues d'une école primaire recevant les enfants garçons ou filles. Il s'en trouvait même jusque dans des villages et des hameaux éloignés du chef-lieu paroissial."

Louis Maggiolo* résume les dépositions des subdélégués, syndics, échevins, baillis, notables entendus dans l'enquête (visiblement hostiles à l'instruction !)

"D'après eux, si on doit se plaindre de quelque chose ce n'est pas du défaut d'écoles, c'est de leur trop grand nombre.

« Il n'y aura jamais, disent-ils, de bonne éducation pour le peuple, tant qu'on n'aura pas fait disparaître des campagnes ces recteurs d'école qui dépeuplent également les champs et les ateliers. Si l'on se plaint que les campagnes manquent de bras, que le nombre des artisans diminue, que la classe des vagabonds augmente, c'est que nos bourgs et nos villages fourmillent d'une multitude d'écoles.

Il n'y a pas de hameau qui n'ait son grammairien »

De la Condition de l'instruction primaire et du maître d'école en Lorraine avant 1789, par M. Maggiolo – 1869

De 1786 à 1788, l'agronome anglais Arthur YOUNG visite le royaume de France et constate l'avancement de la Lorraine sur les autres provinces du royaume de France autant dans le domaine culturel que dans l'agriculture.

Maître d'école, régent d'école, instituteurs

On trouve ces professions dans les divers documents. En Bourgogne, on parle de recteur d'école.

Sous Charles IV, confrérie des maîtres (1663)

Rôle de l'écolâtre, religieux qui surveillait les maîtres

En 1716 sous Léopold, le maître doit être pieux, avoir 21 ans minimum et passer un examen. Certains régents passent cet examen.

Document sur la misère des régents d'école (extrait de l'ancien régime dans une bourgeoisie lorraine étude historique par J. Munier-Jolain 1885)

L'école au fil du temps

Contrat d'embauche d'un instituteur à Liverdun en 1808

Le maître d'école avant la révolution à Diarville

Dans Généalogie Lorraine n° 144 être instituteur à Mognéville sus l'ancien régime

Dans Généalogie Lorraine n° 154 Contrat d'un maître d'école à Punerot au XVIIIème siècle

Après la Révolution

Condorcet

Loi Guizot

Jusqu'à Jules Ferry

Les lois Jules Ferry rendent l'école gratuite (1881). L'enseignement est obligatoire (1882) Article sur Wikipedia

Autres sources

RFG n° 231 Dans les archives des écoles

Archives et culture n° 1 mai juin 2013

Ancêtres vie et métiers Précepteurs et instituteurs

Guide retracer la carrière d'un instituteur ou d'un professeur.

Nos écoles de Nancy de Jean Montacé et François Moulin Editions Renaudot